



Etrangers venu de façon irrégulière avant 13 ans

Par **Adam Hache**, le **12/09/2017** à **23:56**

Bonsoir, je suis arrivée en France de façon irrégulière (sans passeport/ sans visa) à 5 ans, ma mère avait fait une demande d'asile et nous avons obtenu la protection subsidiaire. Je viens d'atteindre ma majorité il y a moins d'un mois et je n'est pas de titre de séjour. Je suis parti à la prefecture ils m'ont dit qu'il fallait que je fasse une demande d'asile comme ma mère avait fait il y a 13 ans. Je comprend pas pourquoi, j'ai été scolarisée du CP jusqu'en Terminal j'ai obtenu tout mes diplômes et là je fais un bts par correspondance avec le CNED car je suis enceinte. J'ai même une bourse nationale établis par le Crous. Donc je comprend pas pourquoi ils me font repasser par la même procédure que ma mère, y a t il un autre moyen pour avoir un titre de séjour dans mon cas ? Merci pour vos réponses

Par **miyako**, le **13/09/2017** à **17:15**

Bonjour,
C'est effectivement très étonnant.
Il faut contacter un avocat spécialisé en demandant l'Aide Juridictionnelle .Vu votre parcours en France,vous devriez pouvoir avoir l'Aide Juridictionnel.
faites vous aider pour remplir la demande .
Cordialement

Par **Adam Hache**, le **13/09/2017** à **17:31**

Bonjour, merci pour votre réponse. L'avocat va m'aider dans la procédure de demande d'asile où dans une autre procédure pour régulariser ma situation? Merci d'avance